



## Traité 'Orla

### Michna 1 - Chapitre 1

הנוטע לסיג ולקורות, פטור מן הערלה.  
רבי יוסי אומר:  
אפללו אמר: הפנימי למאכל ובחיצון לסיג,  
הפנימי פיב, ובחיצון פטור:

Si on plante un arbre pour qu'il serve de haie, ou pour en faire des poutres, ses fruits des premières années ne sont pas sacrés. Rabbi Yossé dit : si même dans un seul arbre on destine la branche intérieure à la consommation et l'extérieure pour servir de haie, l'intérieure seule est soumise à la 'orla, non l'extérieure.

### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)

